



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN  
et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

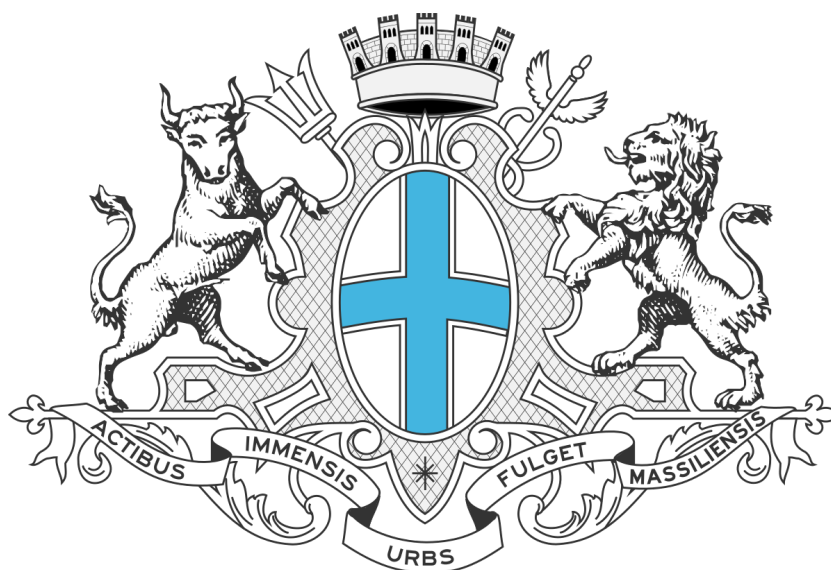
**FORCE OUVRIERE**



13 juin 2024

## REUNION MAIRIE DE MARSEILLE

*Compte rendu de la réunion du 6 juin  
avec M. Huguet (adjoint éducation)  
sur les budgets et les dispositifs pédagogiques  
année 2024-2025*



*Lors de cette réunion, à laquelle a participé Laurence ROUVIERE pour le SNUDI FO 13, l'adjoint Education de la ville de Marseille a présenté les dispositifs éducatifs et le budget pour la prochaine année scolaire. Ont été abordés notamment les crédits pédagogiques, les nouvelles modalités pour les commandes des fournitures, les plateformes éducatives (Caisse des écoles, ENT, ateliers Mars, études surveillées...)*

---

## **Aspects budgétaires**

Le budget alloué aux élèves marseillais a été entièrement revu et les critères retenus également. Alors que jusqu'à présent il y avait une bonification pour les élèves en éducation prioritaire, la répartition budgétaire tiendra compte de l'IPS (Indice de Position Sociale), indicateur réputé plus équitable par la municipalité et calculé par la DEPP. Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il est donc arrêté par la DSDEN.

### **Nouveaux barèmes :**

- IPS < à 95 = 46 euros par élève
- 95 < IPS < 115 = 42 euros par élève (avec une bonification de 2 euros par élève si l'écart type entre les familles est supérieur à 31)

- IPS > 115 = 38 euros par élève (avec une bonification de 2 euros par élève si l'écart type entre les familles est supérieur à 31)

Selon M. Huguet, 422 écoles marseillaise verront leur budget augmenté pour la rentrée 2024-2025 avec la prise en compte de ces nouveaux barèmes.

[\[Recherchez l'IPS de votre école ICI\]](#)

### Révision des crédits pédagogiques :

- Classe langue régionale ou étrangère passe de 91 à 100 euros.
- Ecole bilingue : 500 euros
- ULIS passe de 200 à 250 euros.
- UPE2A passe de 91,50 à 200 euros.
- Création de classe passe de 366 à 400 euros.
- Psychologue scolaire passe de 831 à 1 000 euros.

### Matériel sportif :

- 150 euros de 1 à 9 classes
- 250 euros de 10 à 16 classes
- 310 euros plus de 16 classes.

Des directeurs/trices ont demandé comment faire pour avoir des budgets pour les équipements sportifs pérennes dont les coûts sont importants. La mairie a répondu qu'il était impossible de conserver les budgets non utilisés d'une année sur l'autre qu'il fallait donc s'adresser à la direction des sports et également à la circonscription qui avait des budgets spécifiques concernant le matériel sportif.

### Livres/ Bibliothèque

Pas de changement concernant le budget livres par rapport à l'an dernier. Impossibilité pour l'instant d'améliorer également le recensement des livres, il faudra donc envoyer la liste que l'on souhaite référencer pour pouvoir passer commande.

## Commande des fournitures

Une nouvelle application remplacera PAGE à compter du 6 juin. Il est donc recommandé aux écoles et aux enseignants d'installer cette nouvelle application pour pouvoir passer leurs commandes et éviter d'éventuels dysfonctionnements.

**Attention le calendrier des commandes change cette année :  
Date limite des commandes le 15 septembre !**

La mairie de Marseille, pour se mettre en conformité comptable, fermera plus tôt l'accès aux commandes et donc **tout budget non utilisé sera perdu**. Nous avons demandé si des délais supplémentaires seraient tout de même prévu pour les ouvertures de classe non prévues et les écoles dont l'ouverture est prévue au mois de Septembre. Le service n'a pas été en mesure de nous répondre.

### **Calendrier prévisionnel :**

- commandes effectuées avant le 15 Juin --> livraison début juillet.
- commandes effectuées après le 15 Juin --> livraison fin août.
- 20 Octobre clôture de l'application et donc des remontées pour litiges.

### **A propos du kit pédagogique offert à chaque élève**

Pour la 2ème année consécutive, la mairie de Marseille va offrir un kit pédagogique (stylos, règles, crayons couleurs, feutres...) afin de limiter les dépenses de fournitures pour chaque famille.

La DSDEN a envoyé un mail à toutes les écoles marseillaises en indiquant qu'"aucune liste complémentaire ne soit demandée aux familles pour la rentrée 2024".

Pour FO, cette demande ne peut être qu'une "recommandation" et non une injonction de la part de notre hiérarchie. Il est évident que les commandes de classes ne peuvent intégrer les affaires personnelles des élèves (cartable, trousse, tenue de sport, boîte de mouchoirs, ramettes de feuille). Il est cependant compréhensible que les équipes pédagogiques doivent intégrer les éléments du kit mairie pour éviter des doublons.

Nous rappelons que les supports d'enseignement et donc le matériel sont partie intégrante de la liberté pédagogique de chaque enseignant et que ces derniers doivent bien évidemment tenir compte des difficultés financières que traversent les familles dans un contexte de forte baisse du pouvoir d'achat.

## **Création d'un ENT municipal**

La municipalité souhaite que l'ensemble des écoles et des classes dispose de l'ENT. Ils veulent développer ainsi l'outil de communication et procéder comme dans les collèges à un module d'absence numérique et supprimer à terme le cahier d'appel.

Cette dernière proposition soulève plusieurs interrogations : quel accès à l'outil en cas d'absence de l'enseignant ? Quelle identification et sécurisation

? Sur quels outils professionnels, sachant que la plupart des classes marseillaises ne sont pas équipées en matériel informatique ? Quelles conséquences pour les enseignants en terme de travail supplémentaire et du droit à la déconnexion ?

## **Plateforme des offres éducatives**

La mairie va ouvrir une plateforme permettant l'accès aux différents types d'offres éducatives (du type ADAGE pour l'Education nationale).

Les enseignants pourront ainsi avoir la connaissance et l'accès aux différents parcours pédagogiques proposés par la municipalité, mais aussi aux demandes de sorties ponctuelles sur les différents musées et sites gérés par la Mairie. La mairie encourage ainsi la participation des écoles et à ce type d'activité, en facilitant l'inscription dématérialisée.

Pendant la présentation, la municipalité a indiqué qu'il serait demandé une validation de la part des directeurs/trices d'école sur la participation aux sorties ponctuelles des classes. Le SNUDI FO 13 et de nombreux directeurs se sont opposés à cette proposition en expliquant que cela ne relevait pas de la compétences du directeur d'école et risquait même d'entraver la liberté pédagogique de chaque enseignant.

**Cette proposition a donc été rejetée et abandonnée par la municipalité.**

## **Ateliers Mars / Etudes surveillées**

Actuellement 60% seulement des écoles pouvant bénéficier des **Ateliers Mars** (éducation prioritaire) y ont accès. Les contraintes en terme d'horaires et de volontaires exclues donc certaines écoles.

Le SNUDI FO 13 a demandé que l'on puisse ouvrir le dispositif à des intervenants non-enseignants (ex: personnel municipal, AESH...).

Contact mail pour les collègues qui seraient intéressés : [mars@marseille.fr](mailto:mars@marseille.fr)

Concernant les **études surveillées**, la Mairie constate que malgré la concurrence du PACTE, le nombre d'études a été maintenu.

Dans le contexte de perte de pouvoir d'achat et de gel des salaires pour les enseignants, **le SNUDI FO 13 a proposé que la municipalité augmente significativement le taux de rémunération des heures d'études surveillées.**





### **C'est toujours le bon moment pour adhérer au SNUDI FO 13**

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents  
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

### **Téléchargez le bulletin mi année 2024**

***Pour une 1ère adhésion, vous ne payez que les mois restant pour l'année 2024 (chèques, virements, prélèvements automatiques...)***

***Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire 66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.***



Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

